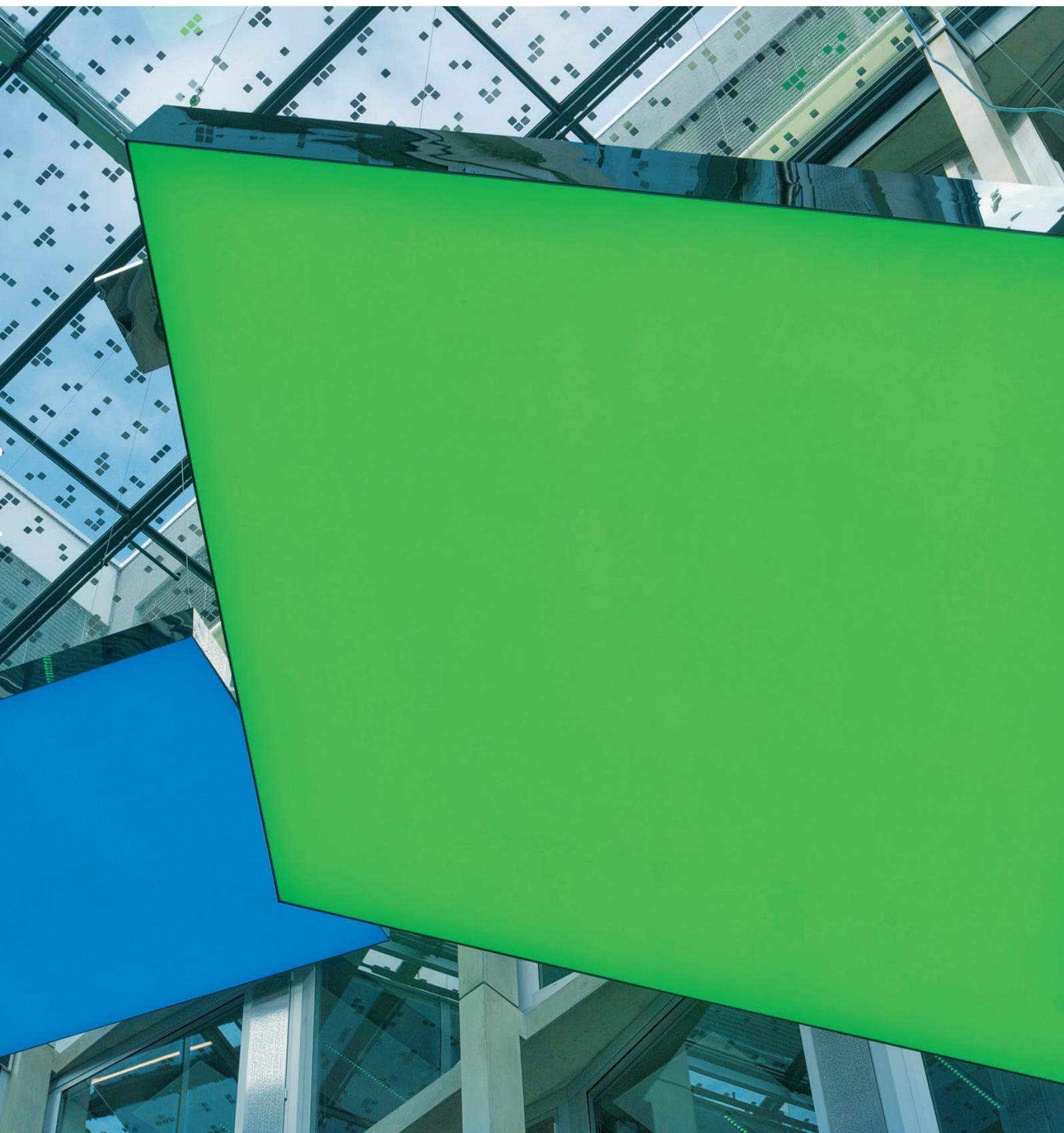


Projet de budget 2016



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Projet de budget 2016

SOMMAIRE

LE MOT DU RECTEUR	5
1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS	7
1.1. Sources de financement	7
1.2. Postes financés par le budget État, le FNS et les autres fonds	11
1.3. Évolution du nombre total d'étudiants-es	13
2. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES	17
2.1. Fonctionnement	17
2.2. Investissement	20
3. PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »	21
3.1. Faits marquants	21
3.2. Programme d'économies 2013-2015	22
3.3. Revenus de fonctionnement	24
3.4. Charges de fonctionnement	28
3.5. Résultat net	35
3.6. Synthèse des charges et revenus	36
4. PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT	37
4.1. Crédit de renouvellement	37
4.2. Crédit d'ouvrage	38
5. STATISTIQUES	39
5.1. Charges et revenus budget État et fonds de tiers	39
5.2. Aperçu des ressources budgétaires dans les facultés	40



LE MOT DU RECTEUR

L'Université de Genève est l'une des plus vieilles institutions du canton, deux fois plus ancienne que le Canton lui-même. Et pourtant, si Jean Calvin revenait aujourd'hui à Genève, il aurait bien du mal à reconnaître l'Académie qu'il y créa en 1559.

Cette longévité est révélatrice de deux choses fondamentales : son incroyable faculté d'adaptation et l'intérêt qu'elle a toujours suscité pour la Cité qui l'abrite. Sans l'une ou l'autre de ces qualités, elle n'aurait survécu ni aux changements de régimes politiques, ni aux révolutions industrielles et techniques, ni aux transformations économiques et sociales de notre société.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'Université de Genève doit rester novatrice et répondre aux besoins de la société qui la soutient.

Novatrice parce que le monde change de plus en plus vite. Les étudiants ne sont plus les mêmes qu'hier... et c'est une bonne nouvelle ! L'internationalisation de notre société, l'avènement d'internet ou encore la nécessité de se former tout au long de sa vie obligent l'Université à repenser sa manière d'enseigner, de faire de la recherche, d'interagir avec son environnement et de conserver le savoir produit. Mais ce besoin d'innovation sur la forme ne peut pas se réaliser aux dépens de la durabilité sur le fond. C'est en jetant un regard acéré sur le monde d'hier et d'aujourd'hui que l'Université peut inventer le monde

de demain. C'est en s'inscrivant dans le temps long qu'elle ouvre des nouvelles voies.

Répondre aux besoins de la société parce que, dans un monde en perpétuelle évolution, des points de repère sont impératifs. Or, l'Université n'a pas seulement « survécu » aux bouleversements mentionnés, elle les a bien souvent accompagnés, pensés, favorisés. En créant de nouveaux concepts, en étudiant de nouveaux objets, en transmettant de nouveaux savoirs, en inventant de nouveaux domaines, elle est une actrice indispensable de notre société. La « Stratégie économique cantonale » que le Conseil d'État a diffusée récemment lui reconnaît ce rôle. S'il devait publier une stratégie sociale, culturelle ou environnementale, l'Université y figurerait aussi en bonne position.

Les retombées de l'Université pour son canton sont aussi financières. Une étude récente publiée par la Ligue des Universités Européennes de Recherche a montré que notre institution, par des effets directs et indirects, contribue à augmenter le PIB cantonal de deux milliards de francs annuels. Et cette estimation ne prend pas en compte les effets économiques à moyen et long terme de la création de nouvelles connaissances ou de l'augmentation des compétences de la population.

L'innovation et la durabilité ont, pour leur part, besoin d'outils spécifiques. Le temps long et la durabilité nécessitent un socle financier stable et prévisible. Ce n'est pas qu'un vœu pieu de gestionnaire prudent, c'est une nécessité vitale pour notre Université et, au-delà, pour notre société. Mariana Mazzucato (*The entrepreneurial state*) a montré que le secteur privé ne peut se développer que grâce aux innovations à long terme portées par le secteur public. Pour prendre des exemples dans le domaine technologique, le laser, les microprocesseurs, internet, le GPS, les écrans tactiles sont les purs produits, parfois fortuits, de financements publics. Notre Université a besoin de cette stabilité financière pour porter un regard neutre sur les objets qu'elle étudie, pour préserver la liberté académique qui fait sa force.

D'un autre côté, à travers le Fonds d'innovation et de développement et la Convention d'objectifs, l'État de Genève et notre institution ont mis en place deux instruments extraordinaires pour offrir à l'Université le volant financier nécessaire à l'innovation. Ces deux mécanismes nous ont permis de lancer de nouveaux projets et de stabiliser les meilleurs. Ils nous ont aussi donné les moyens d'honorer les engagements pris auprès du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique lors de la création de Pôles nationaux de recherche. Et l'effet de levier est indéniable : en huit ans nous avons augmenté de 40 % les montants obtenus auprès du FNS et de 60 % auprès d'autres institutions, telles que des fondations.

Le budget 2016 de l'Université de Genève s'appuie sur un socle fort assuré par l'État de Genève dans une période financière pourtant difficile. Il n'intègre pas de financement au titre de la Convention d'objectifs 2016-2019 mais l'Université fera appel, pour l'année prochaine, au capital de son Fonds d'innovation et de développement qu'elle utilisera à défaut d'avoir obtenu des ressources par le biais de la Convention d'objectifs. Il conviendra néanmoins de s'en souvenir pour que le budget 2017 puisse prendre le relais de ce qui aura été financé, en 2016, par des ressources non pérennes !



Yves Flueckiger

1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS

1.1. SOURCES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

L'Université bénéficie de trois types de ressources pour assurer le financement de ses activités, dont la répartition est la suivante pour les comptes 2014.

Les collectivités publiques :

Le financement des prestations nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques. L'indemnité cantonale représente près de 45 % des sources de revenus de l'Université. La Confédération accorde une subvention de base en fonction du nombre d'étudiants et des fonds de recherche. L'Université obtient des subventions d'autres cantons qui, en vertu de l'accord intercantonal, indemnisent l'Université pour le coût des étudiants confédérés-es immatriculés-es à Genève. La Confédération et les autres cantons financent 18 % du total des ressources de l'Université. Les collectivités publiques représentent donc 63 % du financement total.

Les ressources propres :

Les ressources propres comprennent notamment les taxes universitaires acquittées par les étudiants-es, les loyers des foyers universitaires, la facturation de frais de gestion de fonds, et les produits des prestations de services et des ventes, dont les soins dentaires réalisés par la clinique universitaire de médecine dentaire. Elles représentent 4 % du financement total.

Les Fonds de tiers :

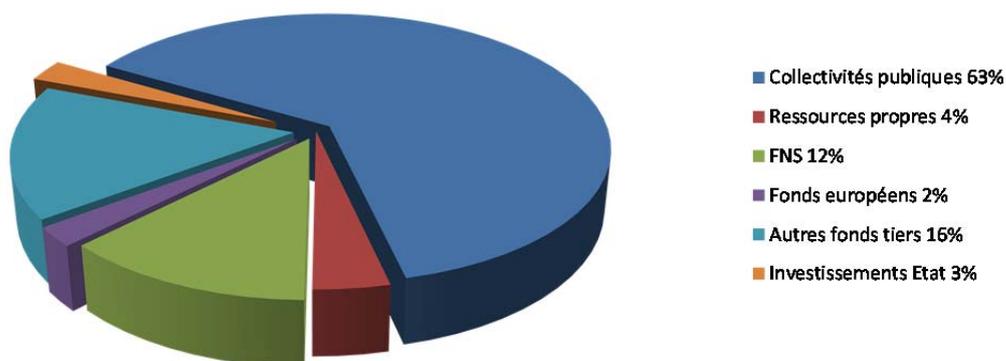
Les fonds de tiers sont alimentés par des mandats de recherche privés ou publics, des donations et des legs, qui sont généralement affectés à des buts précis. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) représente le bailleur de fonds le plus important pour l'Université avec 12 % de ses ressources totales. Cet apport témoigne de la qualité des projets de recherche de l'Université, puisque les demandes de subsides donnent systématiquement lieu à une expertise scientifique. De nombreux subsides sont accordés par l'Union européenne et par le Conseil européen de la recherche, aussi sur une base compétitive. Des mandats de recherche sont également confiés à l'Université par les organisations internationales et les milieux économiques et industriels. Globalement, les efforts déployés par les chercheurs de l'Université permettent de disposer d'un financement substantiel à hauteur de plus de 30 % du total des ressources.

Investissement

L'État de Genève (ci-après l'État) accorde un crédit de renouvellement pour les équipements et des crédits d'ouvrage pour le développement de nouvelles infrastructures. Cela représente près de 3 % du financement. À relever que les investissements dans les bâtiments émarginent au budget de l'État, propriétaire juridique des bâtiments universitaires, à l'exception du bâtiment Carl Vogt dont l'Université est propriétaire.

Composition des sources de financement de l'Université

Comptes 2014 <i>en millions de francs</i>	Montant
Collectivités publiques	448
Ressources propres	27
FNS	88
Fonds européens	16
Autres fonds de tiers	112
Investissements Etat	18
Total des Ressources	710



Source : Rapport financier - Comptes 2014 de l'Université de Genève

Évolution du montant de l'indemnité cantonale de 2010 à 2015

Sur la période de 2010 à 2015, l'évolution de l'indemnité cantonale montre une progression de 11.3 %, correspondant à un rythme annuel moyen de 1.8 %. Le tableau ci-après présente schématiquement les différents facteurs expliquant cette évolution.

Variations de l'indemnité cantonale 2010 - 2015	%
Mécanismes salariaux & Caisse de pension	4.9 %
Convention d'objectifs	6.4 %
Transferts d'activités	6.5 %
Mesures d'économies cantonales	-6.5 %
Total	11.3 %

À noter que le tableau ci-dessus a été ajusté du montant des subventions dues au titre de l'Accord intercantonal universitaire pour les étudiants-es genevois-es immatriculés-es

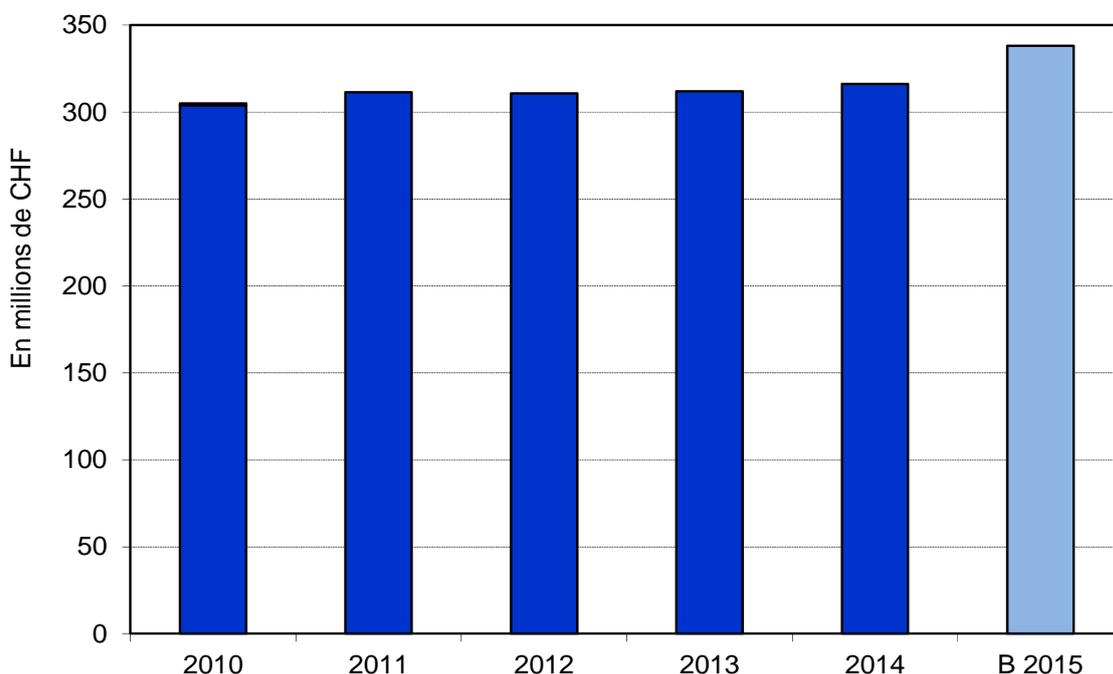
dans les autres universités cantonales qui a été transféré dans les livres du Canton dès 2014. Pour des raisons d'homogénéité des données, le tableau ci-dessus exclut les indemnités cantonales non monétaires qui ont été supprimée en 2014.

Parmi les évènements liés à l'évolution des charges salariales, la part des mesures d'assainissement de la Caisse de pension des collaborateurs-trices de l'Université joue un rôle important. En effet, entre 2010 et 2015, près de 40 % de la croissance de la masse salariale, soit KCHF 5'138, a été due à la recapitalisation de la Caisse. En ce qui concerne la Convention d'objectifs, la contribution cantonale, durant cette même période, représente 57 % de l'augmentation totale de l'indemnité cantonale, soit KCHF 16'620.

En 2015, un important transfert d'activités a eu lieu de l'État vers l'Université et concerne la gestion et l'entretien des bâtiments universitaires. Ce transfert induit une augmentation de l'indemnité cantonale de KCHF 20'000, d'ailleurs en deçà du volume des charges effectives d'environ KCHF 3'000. Si l'on neutralisait les effets du transfert de la gestion et l'entretien courant des bâtiments, les transferts nets de l'Université vers des entités tierces auraient engendré une réduction de l'indemnité cantonale de près de 4 %.

Enfin, depuis 2010, dans le cadre de l'austérité budgétaire imposée par l'État, l'Université réalise des efforts d'économies à hauteur de KCHF 17'022, dont une coupure de KCHF 6'178 en 2015 représentant près de 2 % de l'indemnité cantonale.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en volume de l'indemnité cantonale sur la base des comptes des années 2010 à 2014 et du montant voté au budget 2015.



Source : Comptes et budget de l'Université de Genève

Évolution de la subvention fédérale de base et des subventions des autres cantons de 2010 à 2015

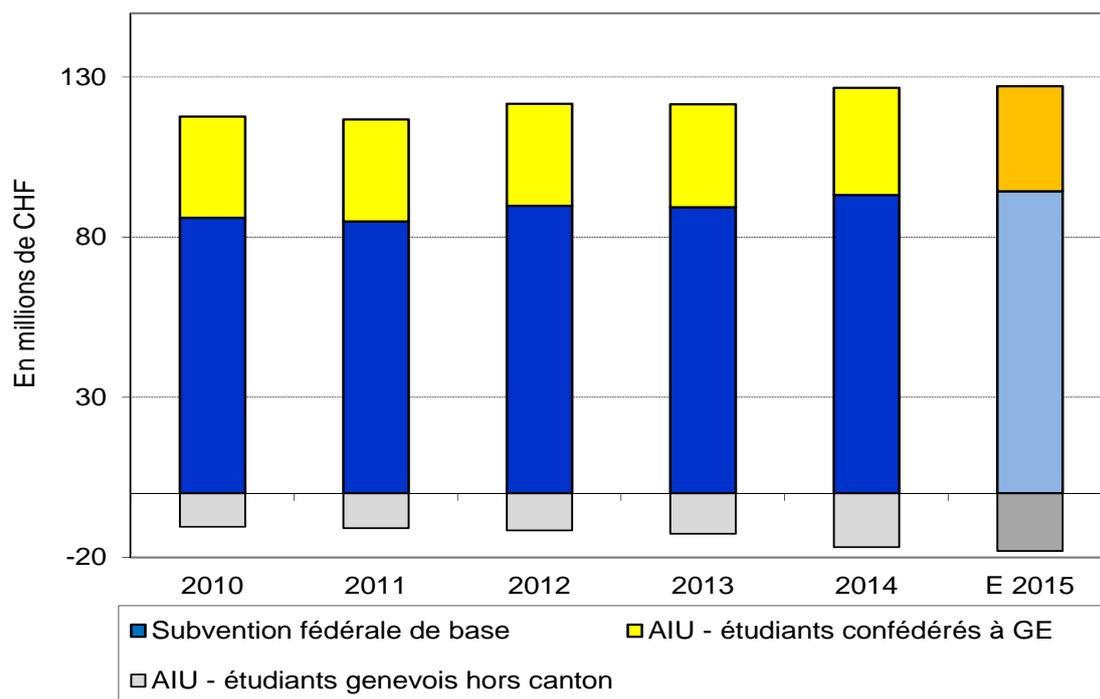
La subvention fédérale de base est passée de KCHF 86'066 en 2010 à KCHF 94'659 en 2015 (estimation), soit une progression annuelle moyenne de 1.6 %. Dans le même laps de temps, la subvention accordée par la Confédération aux Hautes Écoles a augmenté de KCHF 112'166 et s'élève à KCHF 649'721 en 2015 (estimation). La part attribuée à

l'Université de Genève croît à un rythme deux fois moins élevé que l'enveloppe fédérale globale destinée aux universités cantonales. Cette tendance indique une certaine érosion de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales qui s'explique par une croissance proportionnellement moins importante des fonds de tiers de l'Université de Genève en raison d'une situation initiale relativement forte, notamment en ce qui concerne les subsides du FNS.

Les contributions des autres cantons dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire sont calculées sur le nombre d'étudiants-es confédérés-es immatriculés-es à Genève et du forfait en fonction de leurs groupes facultaires. Entre 2010 et 2015, elles ont augmenté de KCHF 1'214, soit une croissance annuelle moyenne de 0.6 %. Cette croissance résulte de trois facteurs : un premier lié au montant du forfait, un second lié au nombre d'étudiants-es et un dernier en lien avec l'évolution de la répartition des étudiants-es par domaine.

Sur la période observée, le montant du forfait par étudiant et par domaine a été adapté à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation induisant un effet de prix de plus de 5 %. Par domaine, on observe une baisse de 12 % des étudiants-es confédérés-es dans le domaine des « sciences humaines et sociales », représentant 78 % du nombre des étudiants-es confédérés-es immatriculés à Genève. Le nombre des étudiants-es progresse de 14 % dans le domaine des « sciences naturelles et exactes » et de près de 22 % dans celui de la « médecine clinique ». Globalement, le nombre d'étudiants-es confédérés-es est en recul induisant sur le montant des subventions reçues un effet de volume à la baisse de 7 %. Enfin, la répartition des étudiants-es par domaine engendre une amélioration des subventions reçues des autres cantons de 7 % en raison d'un accroissement du nombre des étudiants-es des domaines « médecine clinique » et « sciences naturelles et exactes », dont les forfaits sont les plus élevés (respectivement CHF 25'700 et CHF 12'850 par étudiant-e et par semestre), plus important que la diminution du nombre des étudiants-es du domaine « sciences humaines et sociales » au bénéfice d'un forfait moins élevé (CHF 5'300 par étudiant-e et par semestre).

Quant au montant que le canton de Genève verse aux autres cantons universitaires au titre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, il augmente de KCHF 7'512, soit une croissance annuelle moyenne de 9.4 %. Cette dernière résulte principalement d'un effet de volume puisque le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales a crû de plus de 63 %. Cette tendance est très marquée dans le domaine des « sciences humaines et sociales » où le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans d'autres universités suisses croît de 65 % en lien principalement avec le transfert de l'institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport à Lausanne. Dans le domaine de la « médecine clinique », la croissance de 74 % doit être relativisée car elle porte sur un effectif assez restreint. Tous domaines confondus, cette évolution montre qu'un nombre croissant d'étudiants-es choisi, comme le système de Bologne entend le favoriser, de poursuivre leurs études de maîtrise dans d'autres universités. Elle témoigne également de la concurrence accrue exercée par les universités cantonales entre elles. Enfin, elle est la conséquence des rapprochements et des rationalisations entre les universités lémaniques et celles du Triangle Azur encouragées par les autorités politiques fédérales et cantonales, ainsi que le contexte d'austérité budgétaire imposé par le canton de Genève.



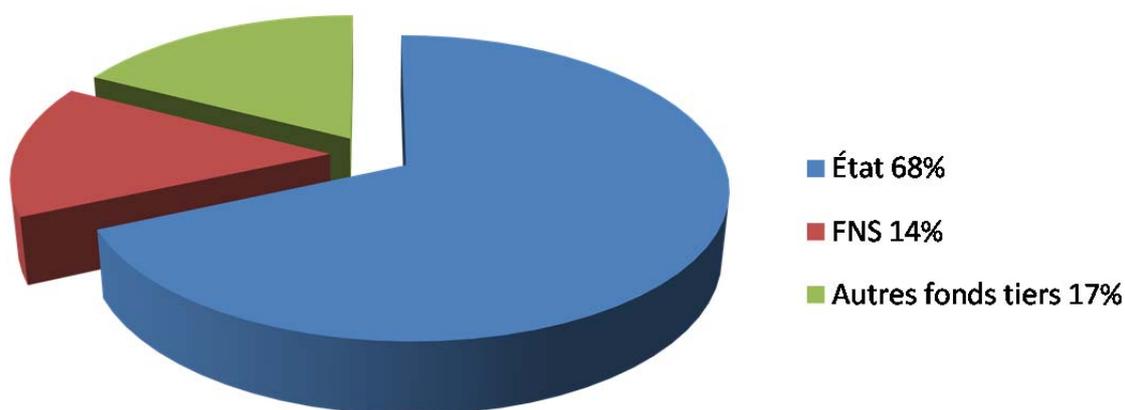
Source : Comptes de l'Université de Genève et de l'État de Genève

1.2. POSTES FINANCÉS PAR LE BUDGET ÉTAT, LE FNS ET LES AUTRES FONDS

En 2014, l'Université a employé 6'175 personnes qui ont occupé en moyenne annuelle 4'295 postes équivalent plein temps (ci-après EPT). Les fonds de tiers (FNS et autres fonds) ont assuré le financement de 1'359 postes EPT, complétant les 2'936 postes financés par le « Budget État ». Par catégorie de personnel, toutes sources de financement confondues, on observe que 64 % des collaborateurs-trices de l'Université entrent dans la catégorie du corps professoral et des collaborateurs-trices de l'enseignement.

La répartition par catégorie et par source de financement des postes occupés en moyenne annuelle est la suivante :

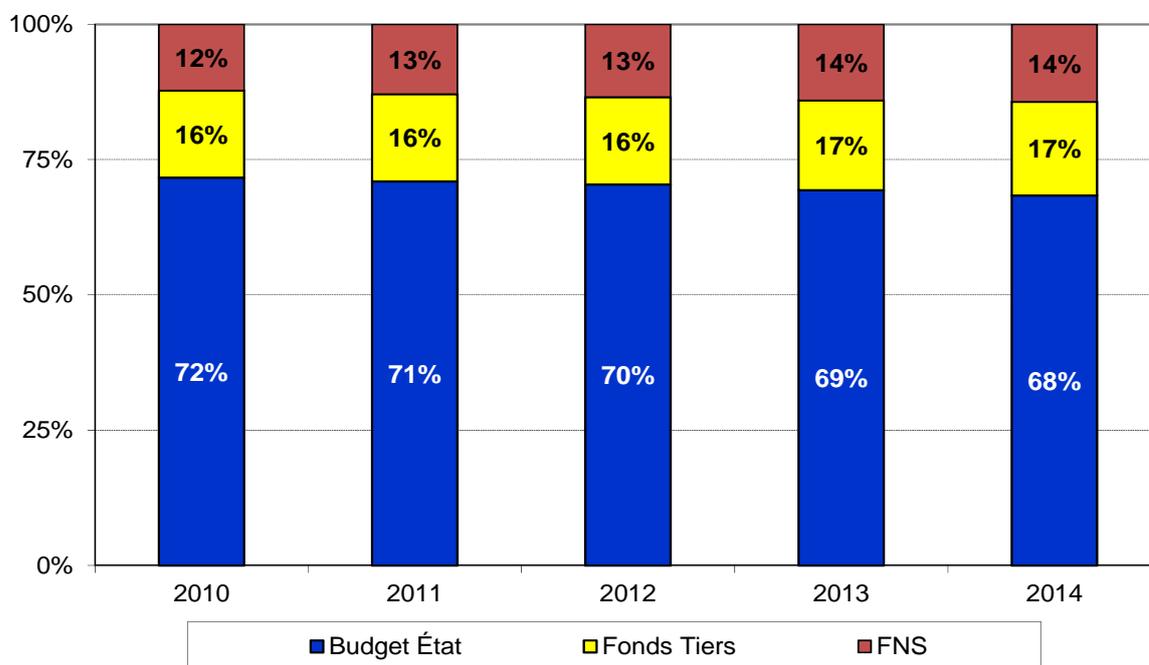
Nombre en EPT, moyenne annuelle	État	FNS	Autres fonds	Total
Corps professoral	446	24	21	490
Collaborateurs de l'enseignement	1'304	525	431	2'260
Personnel administratif et technique	1'186	66	293	1'545
TOTAL	2'936	615	744	4'295



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Entre 2010 et 2014, le nombre de postes financés par le FNS et par les autres fonds de tiers a crû de 21 %, tandis que celui financés par l'État ont enregistré une croissance de 3 %. La proportion de personnel engagé sur fonds de l'État passe de 72 % à 68 %. Cela démontre le dynamisme de l'Université dans sa quête de financements alternatifs à ceux des collectivités publiques et témoigne de l'excellence des projets de recherche menés par l'Université.

Évolution du ratio des postes par source de financement entre 2010 et 2014



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

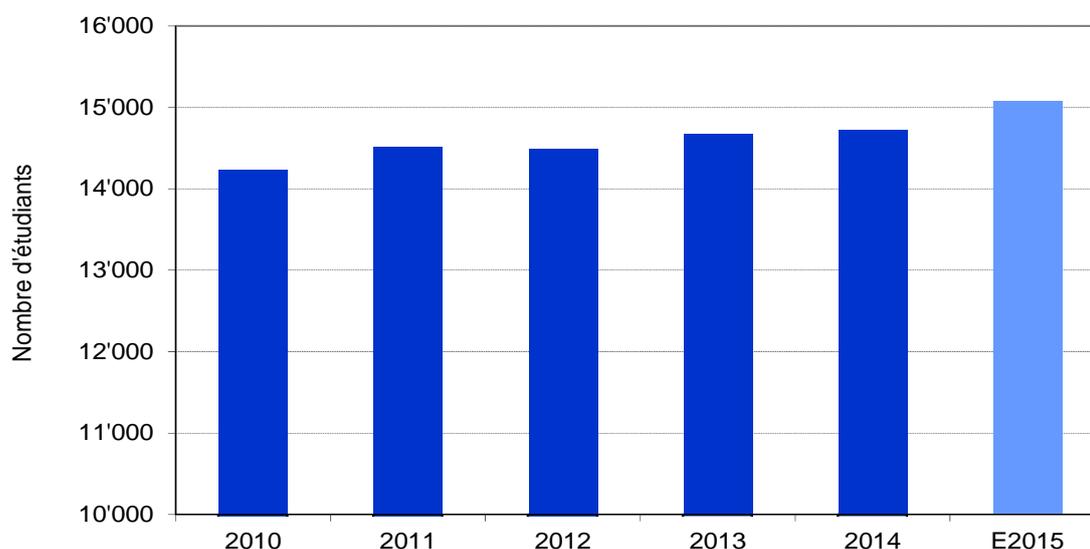
1.3. ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS-ES

Nombre d'étudiants-es

À la rentrée universitaire 2014/2015, le nombre d'étudiants-es était de 14'718 étudiants-es (sans instituts et MAS), en augmentation de 43 étudiants-es (0.3 %) par rapport à la rentrée précédente. Depuis 2010, le nombre d'étudiants-es a crû en moyenne de 0.7 % par an. Sur cette période, on observe un ralentissement du taux de croissance annuel du nombre d'étudiants. Selon les premières estimations pour la rentrée 2015/2016, une augmentation de 2.5 % est attendue, portant le nombre d'étudiants-es à 15'086 étudiants-es.

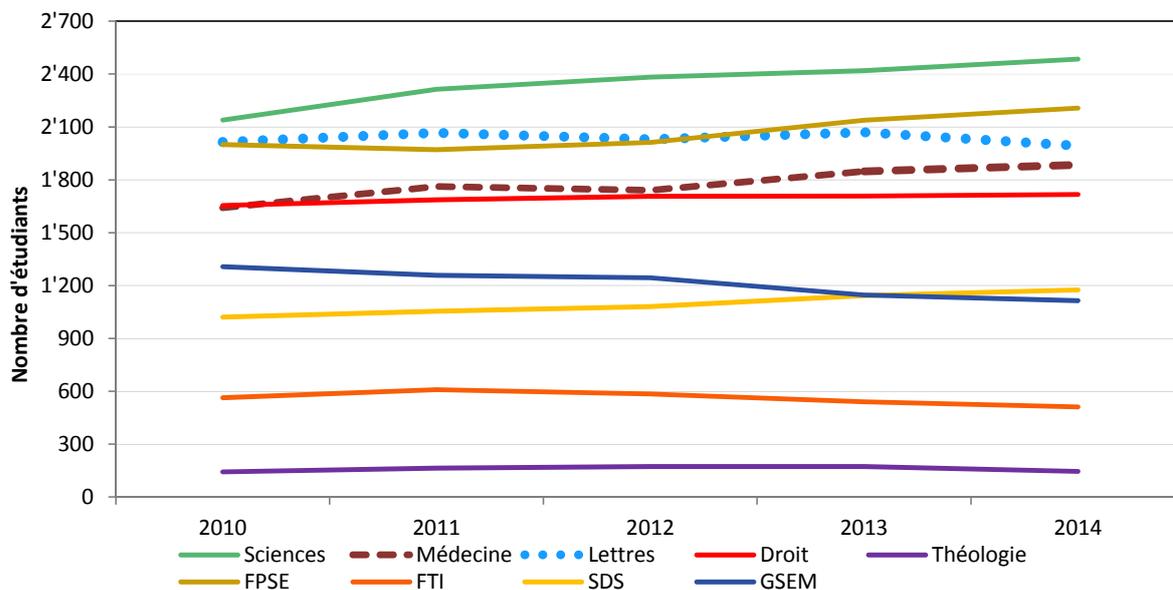
En comparaison nationale, l'Université de Genève occupait en 2010 le troisième rang en termes de nombre d'étudiants-es (avec instituts et MAS), derrière l'Université de Zürich et de l'École polytechnique de Zürich. Depuis, elle a été dépassée par l'Université de Berne et se trouvait en 2014 en quatrième position. Enfin, l'Université de Genève a connu, entre 2010 et 2014, un taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants-es plus faible que la moyenne suisse des Hautes Écoles (1.8 %) ce qui la classe en queue de peloton des universités polyvalentes, devant l'Université de Zürich qui subit la même érosion relative.

Évolution du nombre d'étudiants-es entre 2010 et 2015 (hors IHEID)



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Évolution du nombre d'étudiants-es par faculté entre 2010 et 2014



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

À la rentrée 2013 / 2014, deux facultés ont vu le jour, issues de la Faculté des sciences économiques et sociales. Il s'agit, d'une part, de la Faculté des sciences de la société et, d'autre part, de la Faculté d'économie et de management. Pour faciliter la lecture du tableau ci-dessus, les données rétrospectives ont été ajustées pour les années 2010 à 2012, d'une part, en attribuant approximativement les étudiants-es de sciences économiques et sociales sur la base des départements de l'ancienne faculté et, d'autre part, en retranchant les étudiants-es inscrits dans le « Bachelor en relations internationales » qui ont été transférés au Global Studies Institute. À relever, enfin que les étudiants-es immatriculés-es dans les centres interfacultaires ne sont pas présentés dans le graphique ci-avant. Sur la base des données de la rentrée 2014 / 2015, il s'agit des centres suivants :

- ✓ Centre interfacultaire en droits de l'enfant avec 50 étudiants-es.
- ✓ Global Studies Institute avec 1'002 étudiants-es.
- ✓ Institut universitaire de formation des enseignants-es avec un nombre d'étudiants-es de 430.

Durant la période de 2010 à 2014, la Faculté des sciences a connu un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 3 % du nombre d'étudiants-es démontrant ainsi son attractivité dans des domaines où la concurrence exercée par les Écoles polytechniques fédérales est forte. Les premières projections pour la rentrée 2015 / 2016 indiquent une légère croissance du nombre des étudiants-es en Faculté des sciences.

Quant à la Faculté de médecine, elle a affiché un taux de croissance annuel moyen de 3 %. Selon les premières projections pour la rentrée 2015 / 2016, elle enregistre une forte croissance (6 %) portée notamment par une augmentation de la proportion des étudiants-es genevois-es.

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation connaît, elle aussi, un fort essor avec une augmentation annuelle moyenne de 2 % qui semble se poursuivre à la

rentrée 2015 / 2016.

En ce qui concerne les facultés de sciences économiques et sociales, on constate une évolution parfaitement inversée entre ces deux nouvelles facultés. De 2010 à 2014, le nombre des étudiants-es des sciences de la société a progressé en moyenne de 3 % par an tandis que celui d'économie et management a décliné en moyenne de 3 % par an. Selon les premières estimations de la rentrée 2015 / 2016, le nombre d'étudiants-es devrait croître de 2 % en sciences de la société et de 6 % en économie et management. Cette évolution réjouissante pour cette dernière est vraisemblablement attribuable à une plus grande visibilité des hautes études commerciales.

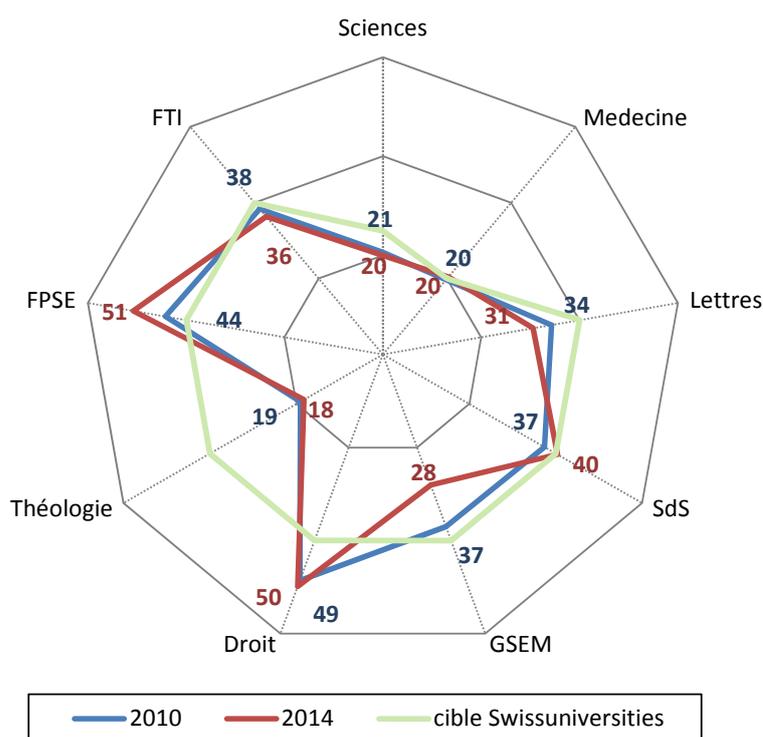
L'effectif des autres facultés reste globalement stable sur la période, à l'exception de la Faculté de traduction et d'interprétation. Cette dernière enregistre une décroissance annuelle moyenne du nombre d'étudiants-es de 2 %. Selon les données provisoires de la rentrée 2015 / 2016, le nombre d'étudiants-es de ce groupe de facultés montre une évolution positive, à l'exception de celle de théologie.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement se définit comme le rapport entre le nombre d'étudiants-es et le nombre de postes budgétés « État » de professeurs-es ordinaires, professeurs-es associés-es et adjoints-es selon les catégories SIUS.

Ce calcul peut introduire un certain biais par rapport à la réalité du terrain. En effet, il omet d'intégrer dans la notion d'encadrement le rôle joué par les collaborateurs-trices de l'enseignement, notamment les assistants-es. Faute de disposer d'un benchmark reconnu en Suisse, il permet néanmoins d'apprécier au mieux l'adéquation entre les ressources allouées et l'encadrement attendu.

Évolution du taux d'encadrement par faculté entre 2010 et 2014



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

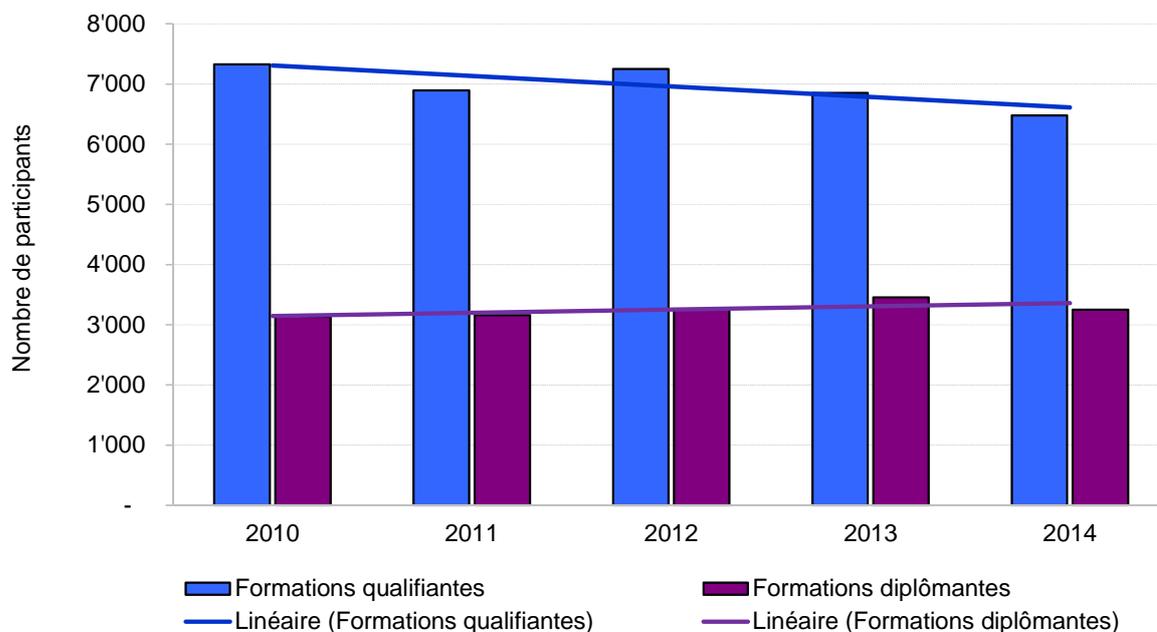
En 2014, toutes les facultés, hormis la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et la Faculté de droit, ont un taux d'encadrement qui respecte les recommandations émises par Swissuniversities.

Entre 2010 et 2014, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation a vu son taux d'encadrement se détériorer en raison de la croissance du nombre de ses étudiants-es plus importante que de celle de son corps professoral. À contrario, la Faculté des lettres et celle d'économie et management améliorent leur taux d'encadrement grâce à une diminution du nombre de leurs étudiants-es. Pour toutes les autres facultés, le taux d'encadrement est resté plus ou moins stable.

Nombre d'étudiants-es en formation continue

La formation continue a pour objectif de répondre à la demande du marché du travail où les niveaux d'exigence appellent à un renouvellement permanent des connaissances nécessaires à la mobilité professionnelle et indispensable pour accompagner et favoriser les innovations technologiques. En 2014, les programmes de formation continue ont accueilli 9'730 participants-es. On constate une évolution tendancielle entre 2010 et 2014 à la baisse pour les formations qualifiantes (- 12 %), et en légère hausse pour les formations diplômantes (+ 4 %). Globalement, on enregistre une décroissance des participants-es de l'ordre de 7 %. Cette baisse s'explique par une réduction de l'offre des formations de courte durée, telles que les conférences. À contrario, l'éventail des formations diplômantes s'est étoffé. Néanmoins, l'effectif de ces nouvelles formations ne permet pas de compenser la baisse de participation aux formations qualifiantes.

Évolution du nombre d'étudiants-es en formation continue de 2010 à 2014



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

2. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES

Le processus d'élaboration du budget se déroule sur la période de mai de l'année n-1 à janvier de l'année n. C'est au printemps que l'Université est informée des orientations budgétaires de l'État, son principal bailleur. Sur cette base, l'Université élabore une première version du budget. Les charges de personnel sont évaluées en fonction des effets des mécanismes salariaux arrêtés par le Conseil d'État et le Rectorat définit les directives budgétaires à l'intention des facultés. Ces directives sont transmises aux doyens et à leur administrateur. Pendant l'été, le Rectorat procède aux arbitrages budgétaires des besoins exprimés par les facultés selon les priorités et les possibilités de réallocations internes. La marge de manœuvre est étroite et exige de concilier à la fois les efforts de rationalisation et d'économies imposées par l'État et le fait que tous les postes, hormis ceux des assistants-es ou maîtres-assistants-es, sont occupés à long terme et régis par la loi relative au personnel de l'administration cantonale.

Durant l'automne, l'Université élabore le budget détaillé par subdivision. L'enjeu consiste à arrêter les dotations budgétaires par faculté dans le cadre du budget global, à procéder aux réallocations intra et interfacultaires, à répartir l'objectif de « non dépense », à procéder aux coupures prévues par le Programme d'économies 2013 / 2015, ainsi que toutes les opérations consécutives à des changements de structure.

Une fois le budget de l'État voté par le Grand Conseil, le budget de l'Université est finalisé en simulant, sur la base des contrats, la masse salariale de chaque structure. Enfin, le budget est transféré dans les systèmes d'information financière pour assurer le respect et le suivi des moyens alloués à chaque structure.

2.1. FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales (nature 30)

La masse salariale est déterminée sur la base des contrats réels pour les postes occupés, et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Elle est calculée par groupe de fonctions (par exemple, professeur-e ordinaire, chargé-e de cours, assistant-e, collaborateur-trice scientifique, administrateur-trice, secrétaire, etc.), selon les postes EPT. Elle tient compte des décisions du Conseil d'État quant aux mécanismes salariaux accordés aux collaborateurs-trices de la fonction publique (annuités et renchérissement).

Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux légaux.

Dépenses générales (nature 31)

Les dépenses générales regroupent les charges liées aux biens, services et marchandises, ainsi que les charges d'exploitation, notamment les loyers, l'entretien courant et les dédommagements de frais professionnels.

Les dépenses générales sont évaluées sur la base des dépenses des exercices précédents et des demandes de réallocations entre les différentes natures comptables des subdivisions.

Selon les consignes arrêtées par le Conseil d'État, l'Université ne comptabilise ni le loyer des bâtiments mis à sa disposition par l'État, ni le service bureau pour la gestion des paies, ni les subventions non monétaires allouées en contrepartie. Ces informations font toutefois l'objet d'une note annexe dans les états financiers.

Amortissements (nature 33)

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements. Les durées d'amortissement varient d'une catégorie de bien à l'autre et oscillent entre 4 et 10 ans. Les équipements étant intégralement financés par des subventions d'investissement de l'État, les amortissements sur les équipements et les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement. Ils sont sans impact sur le résultat net.

Propriétaire du bâtiment de Carl-Vogt affecté aux missions d'enseignement et de recherche, l'Université amortit linéairement chaque composante de cet objet selon les durées d'utilité prévues par les codes CFC. Les durées d'amortissement oscillent entre 25 et 70 ans avec une durée moyenne de 33 ans. Dans la mesure où son acquisition a été financée par les propres moyens de l'Université, les charges d'amortissement y relative influencent le résultat net du budget « État ».

Enfin, bien qu'elles soient intégrées dans le plan comptable dans la nature 31, les pertes sur débiteur sont présentées dans le budget de l'Université et dans ses états financiers avec les amortissements. Sur la base d'une balance âgée, l'Université suit une politique de provisionnement systématique permettant d'affecter les charges selon le principe de la comptabilité d'exercice. Sur la base d'actes de défaut de biens, les provisions sont utilisées. Si la perte est supérieure au montant de la provision, une charge additionnelle est enregistrée. Si elle est inférieure, l'excédent de provision est dissout.

Subventions accordées (nature 36)

Les subventions accordées regroupent toutes les aides financières octroyées à des personnes, notamment les bourses, ainsi qu'à des entités tierces et aux associations d'étudiants.

Imputations internes (nature 39)

Les imputations internes représentent les charges facturées par une structure de l'Université à une autre structure pour la mise à disposition de personnel, d'infrastructure (bâtiment, informatique) ou la fourniture d'une prestation. Ces opérations concernent toutes les sources de financement.

Taxes et revenus divers (nature 42)

Les taxes et revenus divers comprennent principalement :

- ✓ Les loyers des foyers universitaires (nature 4240)
Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires, ainsi que les frais d'entretien et de gestion.
- ✓ Taxes d'encadrement et taxes fixes (nature 4231)
Les taxes d'écologie proviennent des taxes de cours acquittées par les étudiants-es. Il faut mentionner qu'environ 30 % des étudiants-es sont exonérés de taxes universitaires. Le montant des taxes est fixé à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes pour le financement des

activités sociales et des associations d'étudiants-es, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es, ainsi que d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE).

- ✓ Soins dentaires (nature 4240)
Dans le cadre de la formation de ses étudiants-es, la clinique universitaire de médecine dentaire ouvre ses portes au public et assure des soins dentaires. Les soins sont facturés selon la politique de tarification arrêtée par le Rectorat.

Le solde des taxes et revenus divers inclut les taxes d'inscription aux cours d'été, la participation des HES et IHEID en contrepartie des prestations octroyées par l'Université à leurs étudiants-es, les taxes auditeurs-trices, les émoluments, les dédommagements des assurances, ainsi que les produits des autres prestations de service et vente.

Revenus de transfert (nature 46)

Les revenus de transfert (subventions acquises) comprennent :

- ✓ Accord intercantonal universitaire (AIU) (4610)
L'AIU fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants-es poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord fixe les montants forfaitaires par étudiant-e et par année académique pour chaque domaine d'enseignement : médecine clinique (CHF 51'400), sciences naturelles et exactes (CHF 25'700) et sciences humaines et sociales (CHF 10'600).
L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. Quant à la quote-part due pour des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, elle est prise en charge par le budget de l'État.
- ✓ Subvention du canton de Vaud (EPGL) (nature 4610)
La subvention vaudoise est basée sur l'évaluation des charges transférées (personnel et crédits ordinaires) de l'Université de Lausanne à l'Université de Genève dans le cadre du regroupement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) sur le site de Genève. Elle est indexée en fonction de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation.
- ✓ Subvention fédérale de base (nature 4630)
La subvention fédérale de base est répartie entre les universités cantonales à hauteur de 70 % avec des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre d'étudiants-es et proportion d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits dans les universités suisses) et de 30 % avec des indicateurs liés à la recherche (FNS, UE, Commission pour la technologie et l'innovation, Fonds de tiers). Le montant en faveur de l'Université dépend ainsi de l'enveloppe globale allouée par la Confédération et de la position relative de l'Université de Genève par rapport à celles des autres universités cantonales.
- ✓ Indemnité cantonale (nature 4631)
L'indemnité cantonale constitue la principale source de financement du budget « État ». Elle inclut le montant de la tranche annuelle prévue dans la Convention d'objectifs entre l'Université et l'État de Genève.

Le montant de l'indemnité est déterminé selon le principe suivant :

	Indemnité (budget de l'année N-1)
-	Mesures d'économies imposées par l'État
+	Tranche annuelle prévue dans la COB
+	Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
+	Part des modifications de charges sociales prise en charge par l'État
+	Eventuels transferts d'activités ou de mode de financement
<hr/>	
=	Indemnité (budget de l'année N)
<hr/>	

Imputations internes (nature 49)

Les imputations internes représentent les produits de facturation entre les structures de l'Université, toutes sources de financement confondues. À relever en particulier que dans le cadre de ses activités de recherche financées par des fonds provenant de l'extérieur, ainsi que pour les activités de formation continue, l'Université prélève un pourcentage de respectivement 9.0 % (recherche) et 7.5 % (formation continue) qui permet de couvrir les coûts d'infrastructure imputés sur le budget « État ». Le montant de ce prélèvement est « restitué » au budget « État » dans le cadre du mécanisme des imputations internes.

2.2. INVESTISSEMENT

Crédit de renouvellement

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier). Le budget annuel correspond à la tranche annuelle du crédit de renouvellement accordé par l'État, complétée par le report budgétaire de l'année précédente. À la fin d'une période quinquennale d'un crédit de renouvellement, les soldes budgétaires sont annulés.

Crédits d'ouvrage

Lors de la construction ou l'acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d'État dépose un projet de loi pour le compte de l'Université. Une fois voté, le crédit d'ouvrage est mis à disposition par tranche annuelle. En fonction de l'état d'avancement des projets financés par un crédit d'ouvrage, le budget annuel peut différer du montant indiqué dans le plan financier accompagnant la requête, à condition que le montant de l'enveloppe pluriannuelle accordée par le Grand Conseil soit respecté.

3. PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »

3.1. FAITS MARQUANTS

Trois thèmes ont fortement influencé l'élaboration du projet de budget 2016. Le premier concerne le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments. Initié en 2015, ce transfert a donné lieu à une augmentation des moyens de l'Université à hauteur de KCHF 20'000 pour un volume d'activités estimés par l'État de KCHF 23'000. Pour permettre la gestion au quotidien, l'Office des bâtiments de l'État et l'Université ont signé une convention en juin 2015 précisant le périmètre exact des activités et des responsabilités opérationnelles respectives.

Avec le recul des premiers mois d'expérience, l'Université a établi une cartographie quasiment exhaustive des activités et des contrats de son périmètre de responsabilité. Sans modification du périmètre et des standards de l'Office des bâtiments de l'État, elle estime que, pour honorer uniquement les contrats en cours, les dotations budgétaires sont insuffisantes de plus d'un demi-million de francs par an. Si l'Université devait dégager les moyens usuellement alloués pour entretenir un parc immobilier de cette nature, l'insuffisance budgétaire s'élèverait à environ KCHF 900 supplémentaire, hors postes de travail dédié à la gestion.

Reconnaissant que l'Université a une obligation légale d'honorer tous les contrats désormais sous sa responsabilité, le Rectorat a procédé aux réallocations budgétaires nécessaires dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2016. En revanche, faute d'avoir les ressources à disposition, il a refusé d'octroyer des moyens supplémentaires qu'il juge néanmoins indispensable pour entretenir dans les règles de l'art les bâtiments désormais sous sa responsabilité. Le Rectorat est conscient qu'il ne peut maintenir cette posture dans la durée sans courir le risque d'une dégradation accélérée du patrimoine dont la gestion lui a été confiée. Mais il estime que cette problématique doit faire l'objet d'un accord politique avec les autorités cantonales, propriétaire des bâtiments.

Le deuxième thème est celui du transfert des activités d'exploitation des équipements informatiques et de téléphonie. Après la tentative de l'imposer sans aucune concertation en 2015, la Direction générale des systèmes de l'information de l'État et l'Université négocient actuellement une convention définissant le périmètre des activités confiées à chaque entité, ainsi que les responsabilités respectives. La problématique embrasse non seulement les charges d'exploitation mais aussi les dépenses d'investissement dans un environnement marqué par une très grande imbrication des tâches pour un socle commun de prestations et de besoins spécifiques liés à l'activité d'enseignement et de recherche.

Les enjeux financiers dépendent, bien entendu, du contenu de la convention de mise en œuvre du transfert. Sur la base des estimations de l'Université, ils s'élèvent à environ un million de francs par an en ce qui concerne uniquement les frais d'exploitation et de maintenance à charge de l'Université. Comme pour le transfert de la gestion et l'entretien des bâtiments d'ailleurs, l'autonomisation de l'Université en matière informatique et de téléphonie peut conduire à une duplication des postes de travail et donc au final à un renchérissement du coût pour le contribuable genevois à une prestation identique. Conscient de ce risque, le Rectorat et une délégation du Conseil d'État ont décidé que les équipes de gestion de la Direction générale des systèmes de l'information de l'État devaient être accessibles pour répondre au besoin de l'Université mais en facturant, sous une forme à définir, les prestations fournies.

Au vu des incertitudes quant au périmètre des activités à transférer et quant à la possibilité réelle de continuité de service de l'État, en attendant la conclusion des discussions quant au transfert des moyens de l'État à l'Université, le Rectorat s'est doté d'un budget « minimal » de KCHF 200. Ce dernier est prévu pour financer ses engagements contractuels à l'égard des opérateurs téléphoniques. Le Rectorat a l'intention d'ajuster ces dotations budgétaires lors de l'élaboration du projet de budget 2017 et dans l'intervalle fonctionnera sous le régime d'une autorisation de dépassement budgétaire, si les modalités de partage des responsabilités et des moyens y relatifs sont arrêtées de manière concertée avec l'État.

Le troisième enjeu majeur concerne le financement des charges d'exploitation des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du Centre médical universitaire (CMU). Reconnaisante des efforts consentis par le Canton pour lui offrir des surfaces additionnelles de grande qualité, l'Université doit impérativement prévoir les moyens nécessaires pour entretenir ce nouvel édifice et pour assumer les charges en énergies, sécurité et nettoyage. Dans un esprit de concertation, les services compétents de l'État et de l'Université ont évalué les montants indispensables et le Conseil d'État a inscrit une première tranche de KCHF 4'378 dans l'indemnité cantonale en faveur de l'Université qui devra être ajustée en 2017 par un montant additionnel de KCHF 2'237. À relever que, pour l'Université, la mise en service des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du CMU induit également des besoins budgétaires supplémentaires en matière de soutien logistique, informatique et technique. Ces derniers ont été intégrés dans le projet de budget 2016 dans le cadre des arbitrages financiers.

Hormis ces thèmes liés à la gestion de l'Université, le projet de budget 2016 est le premier budget depuis l'instauration des conventions d'objectifs en 2008 à ne tableer sur aucune ressource additionnelle allouée par le Grand Conseil. Comprenant les difficultés budgétaires du Canton, le Rectorat a décidé, dans l'intervalle, de mettre à contribution son Fonds d'innovation et de développement, alimenté par les bénéfices après rétrocession à l'État. Toutefois, cette décision présuppose que dans le cadre de la Convention d'objectifs 2016 / 2019 en cours de négociation avec le département de l'instruction publique, du sport et de la culture, les autorités cantonales allouent, dans un calendrier à convenir, des moyens ciblés se substituant aux fonds de l'Université qui, par définition, ne sont pas pérennes dans le temps. En fonction des orientations privilégiées par le Conseil d'État, cette problématique représente ainsi un risque de continuité de financement pour des engagements pérennes.

3.2. PROGRAMME D'ÉCONOMIES 2013-2015

Dans un contexte d'austérité budgétaire cantonale imposée par le Conseil d'État, avec la volonté de retrouver l'équilibre de son budget de fonctionnement à l'horizon 2015,

L'Université a déterminé en 2012 le montant-cible des économies à réaliser (équivalent à une réduction de 3.75 %), la répartition par faculté, ainsi que les modalités de mise en œuvre qui sont les suivantes :

- ✓ Les économies sont réparties de manière linéaire entre les facultés.
- ✓ Le délai de réalisation est fixé à 2015 avec un calendrier de mise en œuvre laissé au libre choix de chaque faculté.
- ✓ Les facultés proposent des mesures d'économies et le Rectorat les approuve.
- ✓ Les mesures d'économies peuvent prendre la forme de coupures « définitives » ou d'une augmentation de l'objectif de non dépenses facultaires. Quelle que soit la nature des économies, les économies sont pérennes au-delà de l'année 2015.
- ✓ La traçabilité des efforts consentis par chaque faculté est garantie.
- ✓ Toute modification de la cible d'économies implique un rééquilibrage des efforts à consentir par chaque faculté.
- ✓ Toute ressource additionnelle est allouée selon un principe de non-linéarité dans la ligne politique de profilage de l'Université voulue par le Recteur.

Pour établir son projet de budget 2016, l'Université confirme le besoin de terminer la mise en œuvre du Programme d'économies 2013 / 2015. Sur la base de sa planification financière mise à jour, le Rectorat laisse inchangé le montant-cible des économies, à savoir KCHF 17'192. C'est avec ces consignes que les deux facultés n'ayant pas atteint leur cible d'économie ont déterminé les mesures d'économies à entreprendre en 2016.

Pour 2016, les mesures dégagent un potentiel d'économies de KCHF 753 dont KCHF 491 émarginent à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et KCHF 262 à la Faculté de droit. Elles prennent toutes la forme de coupures budgétaires « définitives » et portent uniquement sur les charges du personnel enseignant induisant la suppression de 3.40 postes EPT.

Le rythme de mise en œuvre du Programme d'économies est conforme à ce qui était prévu initialement. Le taux de concrétisation s'établit à 99 %. La Faculté psychologie et sciences de l'éducation devra prendre des mesures complémentaires en 2017 pour atteindre sa cible d'économies. La répartition des efforts par nature de charges met en évidence une forte mise à contribution des charges de personnel, avec plus de quarante pourcent des efforts globaux et la suppression de 67.72 postes EPT.

À relever qu'un certain nombre de structures a privilégié l'augmentation « volontaire » du montant de non dépense dans des proportions importantes. Dans la mesure où ces efforts doivent être reproduits année après année, ce choix comporte un risque de dérapage budgétaire, notamment dans les structures dont la surface financière est réduite. Il est, par conséquent, attendu de ces dernières que chaque opportunité soit saisie pour transformer ces augmentations « volontaires » du montant de non dépense en coupures « définitives ».

Dans une très large proportion, les mesures d'économies induisent une rationalisation et un redimensionnement de la palette des services offerts par l'Université, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. À court terme, aucune mesure d'économies n'induit la suppression d'une filière d'étude, même si des discussions de rationalisation ont lieu entre les universités du Triangle Azur (Lausanne, Neuchâtel et Genève). En revanche, la palette des cours offerts dans le cadre d'un cursus de formation est réduite. Des postes professoraux à plein temps sont également remplacés par des postes à temps partiels, voire des chargés de cours ou d'enseignement, ce qui à terme pourrait se répercuter sur la capacité de l'Université à décrocher des fonds de recherche compétitifs, des mandats de service et à assurer la relève.

Le tableau ci-dessous présente les effets cumulés des mesures d'économies pour les années 2013 à 2016 par nature de charges et par faculté.

B2013 - B2016	PAT			PENS			Temporaires/ Autres		Dép. gén. & Subv.		Total		Objectif	Fait vs objectif
	EPT	KCHF	% total	EPT	KCHF	% total	KCHF	% total	KCHF	% total	EPT	KCHF	KCHF	%
Sciences	4.98	900	23 %	2.85	2'290	58 %	47	1 %	729	18 %	7.83	3'966	3'966	100 %
Médecine	11.85	2'005	56 %	11.43	1'501	42 %	51	1 %	-	0 %	23.28	3'558	3'558	100 %
Lettres	0.75	89	6 %	4.95	1'358	94 %	-	0 %	-	0 %	5.70	1'447	1'447	100 %
GSEM	0.80	120	22 %	3.07	417	78 %	-	0 %	-	0 %	3.87	537	537	100 %
SdS	-	-	0 %	6.43	690	100 %	-	0 %	-	0 %	6.43	690	690	100 %
Droit	0.80	90	13 %	2.49	583	85 %	-	0 %	13	2 %	3.29	686	686	100 %
Théologie	-	-	0 %	0.40	37	79 %	-	0 %	10	21 %	0.40	47	47	100 %
FPSE	1.00	160	13 %	6.00	1'105	87 %	-	0 %	-	0 %	7.00	1'266	1'355	93 %
FTI	-	45	13 %	-	310	87 %	-	0 %	-	0 %	-	355	355	100 %
UNACI	4.00	1'045	23 %	5.92	1'026	23 %	100	2 %	2'380	52 %	9.92	4'551	4'551	100 %
Total UNIGE	24.18	4'454	26.0 %	43.54	9'318	54.5 %	198	1.2 %	3'132	18.3 %	67.72	17'101	17'192	99 %

3.3. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de l'Université se subdivisent en 2 catégories principales : les taxes et revenus divers et les revenus de transfert (subventions).

Taxes et revenus divers

Taxes universitaires

Le projet de budget 2016 table sur des taxes universitaires s'élevant à KCHF 12'702, en hausse de KCHF 193, dont KCHF 93 résultent de la croissance prévue de 0.8 % du nombre d'étudiants-es en 2015, avec un montant de taxes d'écologie inchangé et un taux d'exonération stable. En vertu de la convention de prestations établie avec les HES, il est prévu une augmentation de la participation de KCHF 100, en lien avec l'octroi de bourses par l'Université en faveur d'étudiants-es des HES.

Recettes de la médecine dentaire

Sur la base des comptes 2015 provisoires, partant du principe que la politique tarifaire est inchangée, le projet de budget 2016 anticipe un volume identique de produits liés aux soins dentaires fournis à la population genevoise par rapport à ceux du budget 2015.

Autres prestations de service et ventes

Le projet de budget 2016 enregistre une variation nette du montant des autres prestations de service et ventes de KCHF 212. Les éléments suivants expliquent cette variation.

Suite à la réorganisation des structures financières de la Division de l'information scientifique visant à regrouper dans un seul centre financier l'ensemble des revenus et des charges liées au réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), des recettes annuelles de KCHF 400 ont été intégrées dans le projet de budget 2016. À relever que compte tenu des charges inhérentes à cette activité, l'impact sur le résultat net de l'Université représente une amélioration de KCHF 105, toutes choses étant égales par ailleurs.

Dans le cadre des services bibliothéconomiques mis à la disposition des collaboratrices des HUG, la participation aux frais de gestion documentaire des HUG augmente de KCHF 200. Par ailleurs, les produits des bibliothèques ont été ajustés à la baisse de KCHF 70. Cet ajustement s'explique, d'une part, par une surévaluation du montant inscrit au budget 2015 et, d'autre part, par la décision du Rectorat de s'aligner sur la politique suisse de gratuité des services de prêt entre bibliothèques au sein de la communauté universitaire.

Les recettes provenant des cours d'été ont été revues à la baisse de KCHF 50, cette activité n'ayant pas atteint la fréquentation espérée malgré les efforts déployés. Par ailleurs, ne pouvant atteindre l'objectif attendu en dépit des moyens à disposition, le produit des locations de salles a été réduit de KCHF 200. Enfin, la suppression d'une prestation fournie à l'IHEID entraîne la réduction des produits d'un montant de KCHF 68.

Revenus de transfert (subventions acquises)

Subvention fédérale de base

Le projet de budget 2016 prévoit un montant de KCHF 96'532, en augmentation de KCHF 1'873 par rapport au budget 2015, soit une croissance annuelle de 2.3 %. Cette augmentation résulte de l'augmentation attendue de l'enveloppe fédérale et de l'hypothèse d'une position relative de l'Université inchangée par rapport aux autres universités cantonales. À noter également, que, par rapport à celle prévue initialement dans l'arrêté du Conseil fédéral, le montant alloué aux Hautes écoles en 2016 a été réduit de KCHF 28'700, correspondant à une réduction du taux de croissance de plus de 50 % par rapport aux intentions initiales.

Accord intercantonal universitaire (AIU)

Le projet de budget 2016 ajuste le montant de l'AIU à recevoir selon les comptes 2015 provisoires qui affichent une diminution de près d'un million de francs par rapport au budget 2015. Deux hypothèses sont, par ailleurs, retenues pour anticiper le montant de l'AIU. La première reflète l'évolution tendancielle du nombre des étudiants-es « confédérés-es » observée depuis le début de la décennie par groupe facultaire. Cette évolution est marquée par une diminution des étudiants-es « confédérés-es » des sciences humaines et sociales et par une progression de ceux des sciences naturelles et

exactes et de ceux de médecine clinique. La seconde concerne la stabilité des forfaits par étudiant et par groupe facultaire. Par rapport au budget 2015, cette méthodologie induit une baisse du produit de l'AIU de KCHF 853.

Autres subventions acquises

Parmi les autres subventions acquises, la contribution annuelle du canton de Vaud au financement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) est réduite de KCHF 25 par rapport au budget 2015, en se fondant sur le montant attendu en 2015 (comptes provisoires) et compte tenu d'une légère hausse de l'indice suisse des prix à la consommation (+0.3 %).

Dans le cadre de la convention tripartite « canton du Valais, ville de Sion et Université de Genève » liée au centre interfacultaire de droits de l'enfant, les collectivités publiques valaisannes augmentent leurs contributions de KCHF 25, portant le montant de la subvention allouée à KCHF 650 en 2016.

Indemnité cantonale

L'indemnité cantonale 2016 se monte à KCHF 342'845. Elle est en hausse de KCHF 4'697 par rapport au budget 2015. Cette variation s'explique par une combinaison de différents éléments :

- ✓ Une mesure d'économies linéaire de 0.42 % (réduction de KCHF 1'407) correspondant à la symétrie des efforts demandés à toutes les structures du « petit » État. Cette économie linéaire inclut notamment un effet « noria » lié au remplacement de collaborateurs-trices expérimentés-es par des collaborateurs-rices plus jeunes.
- ✓ Le transfert des moyens en lien avec les charges d'entretien des bâtiments des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du CMU (augmentation de KCHF 4'378).
- ✓ L'ajustement de l'indemnité suite au transfert d'activités de la Division de stomatologie et de chirurgie orale aux HUG (augmentation de KCHF 424). À relever que cet ajustement est sans effet sur le budget de l'État puisqu'il s'agit d'un changement de département « subventionneur ».
- ✓ Le financement partiel de la hausse des cotisations CPEG à hauteur du taux de subventionnement (augmentation de KCHF 1'303). Pour mémoire, le taux de subventionnement est le ratio entre le montant de l'indemnité cantonale et les charges totales de l'année N-1. Il s'élève à 63.07 % pour l'année 2016.

À relever qu'à ce stade, l'indemnité cantonale n'inclut aucun moyen supplémentaire dans le cadre du projet de Convention d'objectifs 2016 / 2019, ainsi que dans le cadre de la convention de transfert des activités d'exploitation des équipements informatiques et de téléphonie. Elle n'intègre pas la part assumée par l'État de la progression des annuités puisque le Conseil d'État propose de suspendre l'obligation légale.

En résumé, les éléments constitutifs de l'indemnité cantonale sont les suivants :

Indemnité cantonale <i>en milliers de francs, versus budget 2015</i>	Montant	
Budget 2015	338'147	
Progression annuités et indexation, part État	-	
Augmentation cotisations CPEG 2016, part État	1'303	
Mesure d'économies	-1'407	
Ajustement lié au transfert de la stomatologie	424	
Transfert des moyens en lien avec les charges d'entretien des bâtiments CMU 5/6	4'378	
Transfert en lien avec l'exploitation des équipements informatiques et de la téléphonie	-	
Indemnité cantonale 2016 <i>Croissance en %</i>	342'845	+ 4'697 + 1.4 %

Produits différés liés aux subventions d'investissement

Sans effet sur le résultat net, le projet de budget 2016 enregistre un ajustement à la baisse de KCHF 1'344 des produits différés liés aux subventions d'investissement, basé sur les dépenses effectives d'investissement pour l'année 2014 et celles provisoires pour 2015. La baisse des produits différés est intégralement compensée par une diminution équivalente des amortissements sur les équipements acquis grâce aux crédits d'ouvrage et de renouvellement octroyés par l'État.

Imputations internes

En application du principe des « coûts complets », l'Université prélève un « overhead » sur les financements provenant de l'extérieur en matière de recherche et de formation continue. Cet « overhead » tend à compenser l'institution pour les coûts indirects liés à ce type d'activités dont le financement est garanti par le budget « État ». Il s'agit, ainsi, de transfert de ressources entre les différentes sources de financement de l'Université d'un montant de KCHF 2'430, inchangé par rapport au budget antérieur.

Outre le prélèvement de cet « overhead », le projet de budget 2016 maintient le statu quo quant aux prestations fournies en interne de KCHF 4'114, toutes sources de financement confondues. Une partie de ces prestations est sans influence sur le résultat net, notamment celle permettant de budgétiser les refacturations de services entre centres financiers du budget « État » (KCHF 1'800). D'autres concernent des refacturations imputées sur le budget « État » mais au bénéfice d'activités menées par les fonds institutionnels. Ceux-ci améliorent le résultat net du budget « État » de KCHF 1'000.

En partant du montant des revenus du budget 2015, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2016 :

Revenus <i>en milliers de francs, versus budget 2015</i>	Montant	
Budget 2015	528'766	
Taxes universitaires	193	
Autres prestations de service et ventes	212	
Indemnité cantonale	4'697	
Subvention fédérale de base	1'873	
AIU	-853	
Autres subventions acquises	-	
Sous-total des revenus monétaires	534'889	+ 6'123
<i>Croissance en %</i>		<i>1.2 %</i>
Produits différés liés aux subventions d'investissement	-1'344	
Imputations internes	-	
Total des revenus 2016	533'545	+ 4'779
<i>Croissance en %</i>		<i>0.9 %</i>

Au total, les revenus de l'Université s'élèvent à KCHF 533'545, soit en hausse de KCHF 4'779 (+ 0.9 %) par rapport au budget 2015.

3.4. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de la procédure budgétaire, le Rectorat a sollicité des facultés qu'elles expriment leurs besoins supplémentaires, qu'elles annoncent les dotations budgétaires temporairement « libres », ainsi que, pour celles n'ayant pas atteint leur cible d'économies prévue dans le Programme 2013 / 2015, elles précisent les mesures envisagées.

En ce qui concerne plus particulièrement les arbitrages relatifs aux besoins supplémentaires, le Rectorat a retenu les critères suivants :

- ✓ Existence d'une obligation légale ou réglementaire.
- ✓ Décision institutionnelle antérieure.
- ✓ Nature et pertinence relative de la demande.
- ✓ Identification de la source de financement
- ✓ Contrainte budgétaire à court et moyen terme.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus, le Rectorat a réalloué des ressources à hauteur de KCHF 2'402 en répondant favorablement à environ 18 % des demandes budgétaires supplémentaires, et induisant la création de 9.10 postes EPT. Le tableau ci-dessous présente par nature de charge les arbitrages budgétaires réalisés.

Arbitrages <i>en milliers de francs</i>	Demandes accordées		Economies accordées		Total	
	EPT	KCHF	EPT	KCHF	EPT	KCHF
Charges de personnel	9.10	1'155	-2.00	-183	7.10	970
Dépenses générales		1'247		-166		1'081
Arbitrages 2016	9.10	2'402	-2.00	-349	7.10	2'051

À relever que ces arbitrages sont presque entièrement financés par des réallocations budgétaires interfacultaires et des variations de revenus.

Les charges de l'Université se subdivisent en 5 catégories. Il s'agit des charges de personnel, des dépenses générales, des amortissements, des subventions accordées et des imputations internes.

Charges du personnel

Les charges de personnel (après « non dépenses » et programme d'économies) s'élèvent à KCHF 424'260 (78 % du budget total), ce qui représente une hausse de KCHF 767 par rapport au budget 2015. Cette variation représente une augmentation de 0.2 %.

Sur proposition du Conseil d'État, la progression des annuités est suspendue pour l'année 2016 et aucune indexation des salaires n'est prévue. Le projet de budget n'inclut aucun effet décalé liés aux mécanismes salariaux 2015 du personnel enseignant car la progression partielle accordée aux collaborateurs-trices n'a concerné que très marginalement le personnel enseignant. Pour mémoire, en principe, la progression des annuités est octroyée au personnel administratif et technique en début d'année, alors que, pour le personnel enseignant, la progression est enregistrée dès le mois d'août.

À l'instar de la mesure instaurée par l'État pour appréhender le « rajeunissement » des collaborateurs-trices, l'Université estime que l'impact de l'effet « noria » s'élève à KCHF 1'170. Pour mesurer cet effet, le calcul se fonde sur les postes effectivement occupés à une date donnée et valorise les charges de personnel y relative. Pour les postes vacants, le calcul utilise le salaire moyen par catégorie de personnel et selon les lignes budgétaires et valorise les charges de personnel y relative. La comparaison entre la masse salariale évaluée selon les taux fournis par l'Office du personnel de l'État et celle projetée sur la base des contrats de chaque collaborateur-trice détermine le volume de l'effet « noria ». À noter que cet effet diffère de celui lié au turn-over du personnel qui appréhende plutôt la durée de vacance de poste.

Le plan de financement de la CPEG induit pour les employeurs affiliés une augmentation de charges sociales au titre des cotisations de prévoyance. Pour l'Université, cette augmentation s'élève à KCHF 2'066 en 2016. En fonction du taux de subventionnement, la charge nette pour l'Université s'élève à KCHF 763. Quant à l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse des allocations familiales de 2.40 % à 2.45 % au 1^{er} janvier 2016 induit une hausse des charges sociales de KCHF 174 entièrement à la charge de

l'Université.

Le transfert des charges d'entretien des bâtiments des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du CMU augmentent les charges de personnel de KCHF 261, ainsi que celui des activités du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale de KCHF 295. Par ailleurs, l'aboutissement des négociations relatives au transfert d'activités de la Division de stomatologie et de chirurgie orale entre la Faculté de médecine et les HUG réduit les charges de personnel de KCHF 126.

Les charges liées au plan de retraite anticipée (rente-pont AVS) augmentent de KCHF 50 sur la base des comptes provisoires 2015 et du nombre anticipé de personnes éligibles. Elles restent cependant très inférieures à celles observée en 2013 et 2014 qui étaient caractérisées par des conditions d'octroi plus favorables et une accessibilité à un plus grand un nombre de collaborateurs-trices.

Les allocations, les indemnités et autres frais de formations ont été réévalués en fonction des dépenses effectives au cours des années précédentes. Ils ont été diminués de KCHF 670. Une des raisons de cette baisse s'explique par le changement de traitement des primes de départ pour le personnel qui choisit l'option de la rente-pont AVS.

Dans le cadre de la politique de profilage des activités « socle » de l'Université, les demandes budgétaires arbitrées favorablement par le Rectorat augmentent les charges de personnel de KCHF 1'155. En prenant en considération la suppression de 2.00 postes EPT dans le domaine de la logistique, l'impact net des arbitrages 2016 sur les charges de personnel s'élève à KCHF 972.

Conçus pour introduire de la flexibilité dans les dotations budgétaires en libérant temporairement des moyens libres d'engagement, le Rectorat interpelle chaque année les facultés et l'administration centrale pour connaître les moyens potentiellement « réallouables ». En contrepartie, il s'engage à restituer « automatiquement » ces dotations budgétaires lors de l'élaboration du projet de budget de l'année suivante. Les économies temporaires enregistrées lors des arbitrages 2015 (KCHF 1'052) induisent une augmentation équivalente de charge sur le projet de budget 2016 auquel il faut ajouter les effets décalés des arbitrages 2015 d'un montant de KCHF 297. À relever que le montant des économies temporaires annoncé dans le cadre de la procédure budgétaire 2016 est plus élevé qu'en 2015 et s'élève à KCHF 1'750.

En termes de postes, le projet de budget table sur une hausse globale nette de 12.01 postes EPT qui se décompose de la manière suivante :

- ✓ L'augmentation de 0.96 postes EPT en lien avec à la hausse des taxes d'encadrement.
- ✓ La régularisation de 3.50 postes EPT dans le cadre du budget transféré pour la gestion et l'entretien des bâtiments en 2015.
- ✓ La création de 2.50 postes EPT dans le cadre de la mise en service des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du CMU.
- ✓ Une augmentation de 2.45 postes EPT lié au transfert des activités du RERO.
- ✓ La baisse de 1.10 postes EPT en lien avec la finalisation du transfert au HUG des activités de la Division de stomatologie et de chirurgie orale.
- ✓ La suppression de 2.00 postes EPT et la création de 9.10 postes EPT dans le cadre des arbitrages budgétaires 2016.
- ✓ La suppression de 3.40 postes EPT liée au Programme d'économies 2013 / 2015.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de postes par catégorie de personnel :

Nombre de postes <i>en équivalent plein temps, versus budget 2015</i>	Professeurs & Chargés d'enseignement	Assistants, Maître-assistants, Auxiliaires recherche	PAT	Total
Budget 2015 avec transferts	860.82	913.47	1'180.56	2'954.85
COB, tranche 2016				0.00
Assistants taxes		0.96		0.96
Transfert des charges de gestion et d'entretien des bâtiments			3.50	3.50
Transfert des charges d'entretien des bâtiments CMU 5/6			2.50	2.50
Transfert au HUG de la stomatologie			-1.10	-1.10
Transfert des activités du RERO			2.45	2.45
Arbitrages 2016			7.10	7.10
Sous-total, nombre EPT avant économies	860.82	914.43	1'195.01	2'970.26
<i>Croissance en %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.1 %</i>	<i>1.2 %</i>	<i>0.5 %</i>
Programme d'économies 2013 / 2015	-3.40	0.00	0.00	-3.40
Nombre de postes 2016	857.42	914.43	1'195.01	2'966.86
Variation nombre EPT	-3.40	0.96	14.45	12.01
<i>Croissance en %</i>	<i>-0.4 %</i>	<i>0.1 %</i>	<i>1.2 %</i>	<i>0.4 %</i>

L'objectif de « non dépenses » reste inchangé à KCHF 7'601, montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des charges du personnel en 2016 :

Charges de personnel <i>en milliers de francs, versus budget 2015</i>	Montant	
Budget 2015 avec transferts	423'493	
Impact arbitrages 2015 sur 2016	1'349	
Mécanismes salariaux	-	
Augmentation du taux de cotisation CPEG	2'066	
Augmentation du taux de cotisation des allocations familiales	174	
Effet "noria" sur le personnel universitaire	-1'170	
Allocations, indemnités et autres	-670	
Rente-pont AVS	50	
Économies temporaires 2016	-1'750	
Assistants taxes	69	
Transfert des charges d'entretien des bâtiments CMU 5/6	261	
Transfert au HUG des activités de la stomatologie	-126	
Transfert des activités du RERO	295	
Autres arbitrages 2016	972	
Sous-total, masse salariale avant économies	425'014	+ 1'520
<i>Croissance en %</i>		<i>0.4 %</i>
Programme d'économies 2013 / 2015	-753	
Charges de personnel 2016	424'260	+ 767
<i>Croissance en %</i>		<i>0.2 %</i>

Dépenses générales

Par rapport au budget 2015, les dépenses générales augmentent de KCHF 5'240, dont la majeure partie s'explique par l'ouverture en milieu d'année prochaine des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du CMU. Les coûts des énergies, de l'entretien et des nettoyages sont budgétés à hauteur du montant indemnisé par l'État (KCHF 4'117).

Par ailleurs, les éléments suivants influencent les dépenses générales globalement à la hausse de KCHF 1'124. Il s'agit de :

- ✓ Les effets décalés liés principalement à l'annualisation des dotations budgétaires relatives aux arbitrages 2015 (KCHF 227).
- ✓ L'augmentation des moyens nécessaires pour la gestion et l'entretien de l'ensemble des bâtiments universitaires (KCHF 640).
- ✓ Le transfert des charges d'exploitation des équipements informatiques (câblages) et de téléphonie (KCHF 200).
- ✓ Les autres arbitrages 2016 (KCHF 241). Parmi ces derniers, il faut mentionner l'effort consenti dans la mise à jour des contrats de maintenance du système informatique de l'Université (KCHF 222), l'augmentation de l'éventail des périodiques en lien avec la politique documentaire de la bibliothèque universitaire (KCHF 50) et la baisse des coûts des périodiques (KCHF 166) sur la base d'une projection calculée avec un taux de change plus favorable du franc suisse, ainsi que la budgétisation des primes d'assurance-incendie transférées à l'Université sans aucun moyen (KCHF 135).
- ✓ La suppression des charges de stérilisation (KCHF 100) en lien avec la finalisation du transfert d'activités de la Division de stomatologie et de chirurgie orale aux HUG.
- ✓ La résiliation du bail à loyer sis à la Voie Creuse dès le mois de septembre 2016 (KCHF 84).

Dans le cadre de la politique de profilage des activités « socle » de l'Université, les demandes budgétaires arbitrées favorablement par le Rectorat augmentent les dépenses générales de KCHF 1'247. En prenant en considération les économies confirmées liées à la baisse du coût des abonnements aux périodiques, l'impact net des arbitrages 2016 s'élève à KCHF 1'081.

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des dépenses générales en 2016 :

Dépenses générales <i>en milliers de francs, versus budget 2015</i>	Montant	
Budget 2015 avec transferts	66'621	
Impact arbitrages 2015 sur 2016	227	
Transfert des charges d'entretien des bâtiments CMU 5/6	4'117	
Transfert au HUG des activités de la stomatologie	-100	
Loyer	-84	
Transfert des charges d'entretien des bâtiments	640	
Transfert de l'entretien des télécommunications	200	
Autres arbitrages 2016	241	
Dépenses générales 2016	71'861	+ 5'240
<i>Croissance en %</i>		<i>7.9 %</i>

Amortissements

Les amortissements « ordinaires » des équipements financés par l'État sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement. Ils s'élèvent à KCHF 21'128 et sans effet sur le résultat net. Par rapport au budget 2015, ils ont été réévalués à la baisse de KCHF 1'344 pour tenir compte des dépenses effectives d'investissement pour l'année 2014 et celles provisoires pour 2015 financées par les crédits de renouvellement et d'ouvrage octroyés par l'État.

Avec la remise des clés du bâtiment Carl-Vogt 1 au deuxième trimestre 2015, l'Université, en tant que propriétaire, assume les charges en amortissements. Sur la base des coûts d'acquisition prévus contractuellement, en fonction des codes CFC et des durées d'utilité préconisées par l'État, les charges d'amortissement s'élèvent annuellement à KCHF 1'451. Le projet de budget 2016 est donc ajusté de KCHF 604 par rapport au budget 2015 pour tenir compte de l'annualisation de la dotation budgétaire.

Enfin, le montant des créances irrécouvrables reste inchangé par rapport au budget 2015.

Subventions accordées

Les subventions accordées diminuent globalement de KCHF 263 et s'explique par les facteurs suivants :

- ✓ La hausse du plafond de dépenses en matière de bourses aux étudiants-es de KCHF 24 en lien avec l'augmentation des taxes universitaires.
- ✓ La suspension temporaire de la contribution à la Fondation Piaget de KCHF 287 dans l'attente d'une révision du périmètre d'activités et d'une évaluation des moyens nécessaires. Dans l'intervalle, l'Université continuera à garantir le paiement des salaires des collaborateurs-trices concernés-es. Si les discussions n'aboutissent pas, l'Université enverra une facture pour obtenir le remboursement des traitements.

Subventions accordées <i>en milliers de francs, versus budget 2015</i>	Montant	
Budget 2015 avec transferts	20'238	
Bourses, subvention aux associations d'étudiants et BGE	24	
Économies temporaires 2016	-287	
Subventions accordées 2016	19'975	- 263
<i>Croissance en %</i>		<i>- 1.3 %</i>

Imputations internes

Le projet de budget n'enregistre pas de changements dans les refacturations de services entre centres financiers du budget « État ». Quant aux autres prestations, elles sont également budgétées à l'identique du budget 2015. Un budget supplémentaire de KCHF 235 est prévu en lien avec les prestations fournies par les fonds institutionnels en

faveur du budget « État ».

En partant du montant des charges du budget 2015, le tableau ci-après énumère les éléments de variation des charges 2016 :

Charges <i>en milliers de francs, versus budget 2015</i>	Montant	
Budget 2015 avec transferts	536'158	
Charges de personnel	767	
Dépenses générales	5'240	
Subventions accordées	-263	
Sous-total des charges monétaires	541'903	+ 5'744
<i>Croissance en %</i>		<i>1.1 %</i>
Amortissements	-740	
Imputations internes	-	
Total des charges 2016	541'163	+ 5'004
<i>Croissance en %</i>		<i>0.9 %</i>

Au total, les charges de l'Université s'élèvent à KCHF 541'163, en hausse de KCHF 5'004 par rapport au budget 2015.

3.5. RÉSULTAT NET

Le projet de budget 2016 prévoit un excédent de charges de KCHF 7'617, en très légère détérioration par rapport au budget 2015 (KCHF 225). Cet excédent représente moins de 1.5 % des charges totales de l'Université.

3.6. SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS ÉTAT

Nature et libellé En milliers de francs	C2014 ^r	B2015 avec transferts	PB2016	Variation versus B2015
4 Revenus	502'997	528'766	533'545	4'779
<i>Croissance en %</i>			0.9%	
42 Taxes et revenus divers	26'732	27'371	27'776	406
Émoluments	201	222	222	-
Taxes universitaires	12'212	12'509	12'702	193
Inscriptions aux cours d'été	809	975	925	-50
Recettes médecine dentaire	4'977	4'360	4'360	-
Remboursements	2'305	2'612	2'612	-
Autres prestations de service et ventes	6'227	6'693	6'955	262
43 Recettes diverses	182			
46 Subventions acquises	466'000	494'851	499'225	4'374
Indemnité cantonale	316'208	338'147	342'845	4'697
Subvention fédérale de base	93'214	94'659	96'532	1'873
AIU	33'424	33'832	32'979	-853
Produits différés liés aux investissements	18'447	22'472	21'128	-1'344
Autres	4'706	5'741	5'741	-
49 Imputations internes	10'083	6'544	6'544	-
3 Charges	493'950	536'158	541'163	5'004
<i>Croissance en %</i>			0.9%	
30 Charges de personnel	410'798	423'493	424'260	767
Personnel administratif	123'314	127'971	128'546	575
Corps enseignant	214'833	218'051	216'765	-1'286
Allocations, indemnités	780	1'482	913	-570
Charges sociales	71'125	75'019	77'117	2'098
Pont AVS	177	200	250	50
Autres	570	769	669	-100
31 Dépenses générales	39'430	66'621	71'861	5'240
33 Amortissements	18'552	23'460	22'720	-740
36 Subventions accordées	19'141	20'238	19'975	-263
39 Imputations internes	6'029	2'346	2'346	-
Résultat net	9'046	-7'392	-7'617	-225

^r : Reclassement des données 2014 selon l'imputation des charges de temporaires retenue pour le budget 2016

4. PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT

4.1. CRÉDIT DE RENOUVELLEMENT

La loi 11524 accordant un crédit de renouvellement 2015 / 2019 prévoit une subvention d'investissement de KCHF 59'950. Réparti sur 5 ans, le crédit de renouvellement est principalement destiné au remplacement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Il peut également servir à l'extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d'un tiers des dépenses annuelles. Le crédit de renouvellement étant un crédit pluriannuel, le report des soldes de fin d'année est autorisé.

En 2016, le budget disponible pour les dépenses d'investissement du crédit de renouvellement est constitué par la tranche de la loi à laquelle il faut ajouter les subventions fédérales encaissées en lien avec le crédit de programme 2011 / 2014, ainsi que le solde budgétaire de l'année 2015. À ce stade, le solde budgétaire projeté pour l'année 2015 est relativement marginal. Sur la base des dépenses effectives enregistrées en fin d'année 2015, le budget 2016 sera augmenté dans les mêmes proportions.

Les dépenses prévues se répartissent entre les investissements d'équipements (appareils scientifiques, mobilier, machines, véhicules, matériel audio-visuel, matériel de bureau) et les renouvellements des systèmes informatiques (équipements d'infrastructure, postes de travail et les logiciels). La répartition de l'enveloppe 2016 entre les structures universitaires est réalisée de la façon suivante :

- ✓ Une partie de l'enveloppe ne dépassant pas deux tiers du budget 2016 est alloué au renouvellement des équipements existants. Sur la base de l'inventaire des biens acquis initialement avec un crédit d'ouvrage ou de renouvellement, en fonction de la structure utilisatrice et selon les durées de vie « effectives » des biens, une enveloppe forfaitaire est définie pour chaque faculté / division.
- ✓ Le solde de l'enveloppe est utilisé pour répondre aux besoins d'extension du parc immobilisé. Sur la base d'un bref exposé des motifs mettant notamment en évidence le degré de priorité, l'importance relative du besoin, l'existence de « matching funds » de tiers et le risque pour l'institution d'y renoncer, le Rectorat procède aux arbitrages financiers.

Le tableau ci-dessous indique la répartition annuelle prévue sur la période 2015 / 2019.

Crédit de renouvellement <i>en milliers de francs</i>	B 2015	PB 2016	PF 2017	PF 2018	PF 2019	Total
Tranche selon la loi (L11524)	11'303	12'573	11'740	11'805	12'528	59'950
Solde budgétaire année n-1		-				
Subventions fédérales Crédit de programme 2011 / 2014	843	485	443	337	-	2'108
Subventions fédérales Crédit de renouvellement 2015 / 2019	371	-	-	-	-	371
Total	12'517	13'058	12'183	12'142	12'528	62'429

4.2. CRÉDIT D'OUVRAGE

Les lois 9995 et 10822 ouvrent des crédits d'investissement en faveur de la construction du Centre médical universitaire 5^{ème} et 6^{ème} étapes. Elles comprennent un volet relatif à l'acquisition des équipements rattachés au bâtiment. Au total, les crédits ouverts en faveur des équipements s'élèvent à KCHF 15'596 pour la 5^{ème} étape et KCHF 15'333 pour la 6^{ème} étape. Ces crédits devraient être épuisés sur la période 2015 à 2016.

Sur la base des dépenses projetées pour l'année 2015, la répartition des subventions d'investissement est la suivante :

Crédit d'ouvrage <i>en milliers de francs</i>	Projections 2015	PB 2016	Total
Loi 9995 CMU 5	533	11'096	11'629
Solde budgétaire année n-1		3'967	3'967
Loi 10822 CMU 6	320	14'583	14'903
Solde budgétaire année n-1		431	431
Total	853	30'077	30'929

À relever que la dotation budgétaire 2016 pourra être modifiée en fonction des reports budgétaires effectifs de l'exercice 2015.

5. STATISTIQUES

5.1. CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS

Nature et libellé <i>En milliers de francs</i>	BUDGET État *	FONDS DE TIERS		
		FNS **	Autres **	TOTAL
4 Revenus	533'545	88'401	205'152	293'553
42 Taxes et revenus divers	27'776	1'026	61'861	62'887
dont taxes universitaires	12'702	-	-	-
46 Subventions acquises	499'225	87'249	88'532	175'780
dont indemnité cantonale	342'845	-	-	-
49 Imputations internes	6'544	126	54'759	54'885
3 Charges	541'163	88'401	191'732	280'134
30 Charges de personnel	424'260	60'178	83'114	143'292
Personnel administratif	128'546	5'889	29'504	35'392
Corps enseignant	216'765	43'786	37'992	81'777
Allocations, indemnités	913	8	734	742
Charges sociales	77'117	10'496	14'707	25'203
Autres	919	-	177	177
31 Dépenses générales	71'861	19'819	35'198	55'017
32 Charges financières	-	-	4'737	4'737
33 Amortissements	22'720	4'248	6'795	11'043
36 Subventions accordées	19'975	998	6'106	7'104
39 Imputations internes	2'346	3'158	55'782	58'939
Résultat net	-7'617	-	13'419	13'419

* Données selon le budget 2016

** Données selon les comptes 2014

5.2 APERÇU DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES DANS LES FACULTÉS

Faculté des sciences

Etudiants	Types (14/15)	Inscrits (14/15)	Diplômés (2014)	
Formation de base	31	1'501	449	
Formation avancée	21	735	145	
Total	52	2'236	594	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2014)	FN (2014)	FP (2014)	Total
Corps professoral	122	9	2	133
Collaborateurs de l'enseignement	404	223	142	769
Sous-total corps enseignant	526	232	144	902
PAT	325	24	56	405
Total personnel	851	256	200	1'307
Taux d'encadrement ("État")*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2014)	CHF	115'387'654		
Fonds FNS (Comptes 2014)	CHF	39'396'309		
Autres Fonds (Comptes 2014)	CHF	42'577'428		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget "État"

Faculté de médecine

Etudiants	Types (14/15)	Inscrits (14/15)	Diplômés (2014)	
Formation de base	8	1'456	370	
Formation avancée	9	309	52	
Total	17	1'765	422	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2014)	FN (2014)	FP (2014)	Total
Corps professoral	96	9	4	109
Collaborateurs de l'enseignement	240	144	157	541
Sous-total corps enseignant	337	153	161	650
PAT	289	37	95	421
Total personnel	626	190	256	1'071
Taux d'encadrement ("État")*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2014)	CHF	92'518'271		
Fonds FNS (Comptes 2014)	CHF	25'196'119		
Autres Fonds (Comptes 2014)	CHF	55'496'024		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget "État"

Faculté des lettres

Etudiants	Types (14/15)	Inscrits (14/15)	Diplômés (2014)	
Formation de base	8	1'601	384	
Formation avancée	36	340	42	
Total	44	1'941	426	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2014)	FN (2014)	FP (2014)	Total
Corps professoral	64	3	1	68
Collaborateurs de l'enseignement	155	43	16	214
Sous-total corps enseignant	219	46	17	281
PAT	25	2	2	29
Total personnel	244	48	18	310
Taux d'encadrement ("État")*	31 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2014)	CHF	37'480'363		
Fonds FNS (Comptes 2014)	CHF	5'672'442		
Autres Fonds (Comptes 2014)	CHF	2'521'028		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget "État"

Faculté des sciences économiques et sociales

Etudiants	Types (14/15)	Inscrits (14/15)	Diplômés (2014)	
Formation de base	0	0	528	
Formation avancée	0	0	84	
Total	0	0	612	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2014)	FN (2014)	FP (2014)	Total
Corps professoral	0	0	0	0
Collaborateurs de l'enseignement	1	0	1	2
Sous-total corps enseignant	1	0	1	2
PAT	4	0	0	4
Total personnel	5	0	2	6
Taux d'encadrement ("État")*				
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2014)	CHF	2'764'637		
Fonds FNS (Comptes 2014)	CHF	3'358'434		
Autres Fonds (Comptes 2014)	CHF	13'318'981		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget "État"

Faculté de droit

Etudiants	Types (14/15)	Inscrits (14/15)	Diplômés (2014)	
Formation de base	12	1'505	458	
Formation avancée	2	203	177	
Total	14	1'708	635	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2014)	FN (2014)	FP (2014)	Total
Corps professoral	34	1	1	36
Collaborateurs de l'enseignement	76	4	16	96
Sous-total corps enseignant	111	5	17	132
PAT	22	0	3	25
Total personnel	133	5	19	157
Taux d'encadrement ("État")*				
50 étudiants par enseignant				
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2014)	CHF	18'206'303		
Fonds FNS (Comptes 2014)	CHF	503'413		
Autres Fonds (Comptes 2014)	CHF	2'239'057		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget "État"

Faculté autonome de théologie protestante

Etudiants	Types (14/15)	Inscrits (14/15)	Diplômés (2014)	
Formation de base	4	102	33	
Formation avancée	5	44	9	
Total	9	146	42	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2014)	FN (2014)	FP (2014)	Total
Corps professoral	0	0	8	8
Collabotateurs de l'enseignement	10	0	2	12
Sous-total corps enseignant	10	0	10	20
PAT	2	0	0	2
Total personnel	12	0	10	22
Taux d'encadrement (FP)*				
18 étudiants par enseignant				
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2014)	CHF	2'867'502		
Fonds FNS (Comptes 2014)	CHF	19'432		
Autres Fonds (Comptes 2014)	CHF	757'430		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget FP

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Etudiants	Types (14/15)	Inscrits (14/15)	Diplômés (2014)	
Formation de base	15	1'921	506	
Formation avancée	6	265	62	
Total	21	2'186	568	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2014)	FN (2014)	FP (2014)	Total
Corps professoral	47	0	0	47
Collaborateurs de l'enseignement	167	41	14	223
Sous-total corps enseignant	214	42	14	270
PAT	37	1	4	41
Total personnel	251	42	18	311
Taux d'encadrement ("État")*	51 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2014)	CHF	37'068'699		
Fonds FNS (Comptes 2014)	CHF	4'276'592		
Autres Fonds (Comptes 2014)	CHF	2'927'981		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget "État"

Faculté de traduction et d'interprétation

Etudiants	Types (14/15)	Inscrits (14/15)	Diplômés (2014)	
Formation de base	7	483	155	
Formation avancée	5	24	9	
Total	12	507	164	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2014)	FN (2014)	FP (2014)	Total
Corps professoral	12	0	0	12
Collaborateurs de l'enseignement	45	1	5	51
Sous-total corps enseignant	57	1	5	62
PAT	8	0	1	9
Total personnel	64	1	6	71
Taux d'encadrement ("État")*	36 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2014)	CHF	9'898'851		
Fonds FNS (Comptes 2014)	CHF	47'856		
Autres Fonds (Comptes 2014)	CHF	794'567		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget "État"

Faculté d'économie et de management

Etudiants	Types (14/15)	Inscrits (14/15)	Diplômés (2014)	
Formation de base	14	1'011	0	
Formation avancée	8	101	2	
Total	22	1'112	2	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2014)	FN (2014)	FP (2014)	Total
Corps professoral	27	0	5	32
Collaborateurs de l'enseignement	65	7	24	96
Sous-total corps enseignant	92	7	29	128
PAT	13	0	24	38
Total personnel	105	7	54	166
Taux d'encadrement ("État")*	28 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2014)	CHF	15'412'492		
Fonds FNS (Comptes 2014)	CHF	139'829		
Autres Fonds (Comptes 2014)	CHF	7'124'729		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget "État"

Faculté des sciences de la société

Etudiants	Types (14/15)	Inscrits (14/15)	Diplômés (2014)	
Formation de base	19	999	0	
Formation avancée	11	172	3	
Total	30	1'171	3	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2014)	FN (2014)	FP (2014)	Total
Corps professoral	34	2	0	36
Collaborateurs de l'enseignement	54	34	14	102
Sous-total corps enseignant	88	36	14	138
PAT	13	0	2	15
Total personnel	101	36	16	153
Taux d'encadrement ("État")*	40 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2014)	CHF	13'440'165		
Fonds FNS (Comptes 2014)	CHF	482'886		
Autres Fonds (Comptes 2014)	CHF	701'990		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget "État"

IMPRESSUM

Editeur : Rectorat de l'Université de Genève

Réalisation : UniPrint Center

Impression : 60 exemplaires

Photographie de couverture : Jacques Erard

© Université de Genève, septembre 2015